

Informations générales 2024



Avenches
CAMPING
PORT
PLAGE

Camping Port d'Avenches – Informations et horaires

Camping

Propriétaire	Avenches Tourisme
Administrateur	Pascal Dedelley
Gérante	Marilyne Forrer
Ouverture réception	du 25 mars au 30 juin 2024 de 9h00 à 12h00 – de 14h00 à 18h00 du 1 ^{er} juillet au 15 août 2024 nouveau de 8h00 à 12h00 – de 14h00 à 20h00 du 16 août au 29 septembre 2024 de 9h00 à 12h00 – de 14h00 à 18h00
Téléphone	026 675 17 50
Site internet	www.camping-avenches.ch
Email	camping@avenches.ch
	@campingportplageavenches



Port

Propriétaire	Avenches Tourisme
Administrateur	Patrick Hauser
Garde-port	Marilyne Forrer
Téléphone	079 611 14 74 ou 026 675 17 50
Ouverture réception	du 25 mars au 29 septembre 2024

Port d'Avenches - Informations générales concernant l'administration, l'exploitation et le règlement

Pour toute la saison, notre garde-port Marilynne Forrer peut être atteinte au natel de service au 079 611 14 74. En cas d'absence, contacter la réception du camping qui transmettra.

Mise à l'eau et mise à terre des bateaux 2024

→ Mise à l'eau le samedi 09 mars 2024 de 08h00 à 11h00

→ Mise à terre le samedi 02 novembre 2024 de 08h00 à 12h00

Le bateau est assuré en RC dès qu'il est croché à la grue jusqu'au moment où il est décroché. En revanche, le transport par notre tracteur n'est pas assuré et se fait aux risques et périls du propriétaire de bateau. Ce service n'est pas obligatoire, mais une inscription à la réception est nécessaire.

Pour le lavage des bateaux, seule l'utilisation des appareils haute-pression mis à disposition par Avenches Tourisme est autorisée, contre paiement.

Il est nécessaire de prendre rendez-vous à la réception pour utiliser la place de lavage des bateaux. Elle n'est pas en service le dimanche, ni le samedi hors saison (octobre à mars), sauf accord préalable.

Tous les bateaux hivernant sur notre camping doivent être mis à l'eau au plus tard le 17 mars 2024. En automne pour l'hivernage, ils ne peuvent y être amenés avant le 07 octobre 2024, à l'endroit désigné par notre garde-port.

Notre exploitation au bord du lac de Morat étant mixte, les usagers du port et de la plage doivent également respecter le règlement et les directives du camping d'Avenches.

Le règlement en vigueur pour 2024 est celui qui a été établi le 1^{er} septembre 2010, validé par le Conseil d'Etat vaudois et la Municipalité d'Avenches.

Autorisation de stationnement

Les mesures pour le parage des voitures sont les mêmes pour le port et pour le camping. Une taxe de parking de CHF. 60.- (TVA exclue) par autorisation de stationnement est débitée directement sur la facture annuelle.

A partir de la saison prochaine, le contrôle du stationnement des véhicules se fera uniquement par le numéro d'immatriculation. Cela simplifie le système et il n'y aura plus de vignettes autocollantes.

Chaque locataire qui achète une autorisation de stationnement, sera enregistré par nos soins dans un nouveau programme de contrôle.

Vous pouvez enregistrer jusqu'à quatre numéros de plaques différents, cependant, il est important de noter que seul un véhicule est autorisé à être stationné sur notre parking à la fois. Les voitures supplémentaires paient séparément directement à l'horodateur.

Vous avez toutefois la possibilité d'acheter un deuxième droit de stationnement directement à la réception afin de pouvoir garer deux voitures en même temps.

Si vous changez de numéro de plaque, n'oubliez surtout pas de nous le faire savoir afin que nous puissions effectuer le changement dans notre système.

Lors de contrôles, **les propriétaires de véhicules sans autorisation de stationnement valable devront s'acquitter d'une amende de CHF 40.-.**

Carte codifiée / Ouverture des barrières à l'entrée du camping

La carte magnétique personnelle pour l'ouverture de la barrière à l'entrée du camping est disponible à la réception contre un dépôt de 25 CHF et n'est pas transmissible. Les contrevenants seront passibles de renvoi du camping et du port.

La barrière principale est bloquée de 22h00 à 07h00 toute l'année. Les ayants-droits avec carte ont accès de 07h00 à 22h00, **uniquement pour charger et décharger des marchandises.**

Taxe ordure

La taxe environnementale reste inchangée. Les locataires simultanés de nos deux emplacements ne paient évidemment qu'une fois la taxe.

Un endroit est aménagé pour vider et déposer les déchets de poissons à côté de la rampe de mise à l'eau.

Chiens

Les propriétaires de chiens (qu'ils soient locataires au camping ou au port) voudront bien s'annoncer à la réception du camping. Notre personnel y encaissera l'émolument fixé.

Les chiens doivent être tenus en laisse et sont interdits dans la zone de bain, les plages et les locaux sanitaires. Laissez impérativement votre chien faire ses besoins en dehors de l'enceinte du camping et non pas le long des haies. Les locataires du camping voisin vous en seront reconnaissants.

Une douche pour chiens est à disposition au port.

Rampe / pompe

La rampe de mise à l'eau, ainsi que la pompe à matières fécales sont à disposition des navigateurs. L'utilisation de ces deux installations par des plaisanciers qui ne sont pas locataires au port est soumise à une taxe encaissée par la garde-port.

Remorques

Les remorques à bateaux stationnées sur notre parking nécessitent une vignette. Les vignettes sont disponibles à la réception au prix de CHF 50.- (hors TVA). Les remorques sans vignette de parking valable seront considérées comme abandonnées et enlevées par Avenches Tourisme.

Facturation

La facturation des places au port et des places à terre se fait au mois de janvier. Nous vous prions de prendre connaissance du délai de paiement de 30 jours à compter de la date de facturation.

Contrats

Les contrats doivent être dûment signés et retournés dans les 10 jours dès la réception.

Fauchage des places à terre et des places pour remorques

Le fauchage s'effectue par notre personnel. La taxe est comprise dans le bail.

WC invalides

Les WC invalides sont équipés de serrures Euro-Keys et se trouvent dans chaque bâtiment sanitaire.

Portail d'entrée sur le môle du port

Il ne peut être ouvert et fermé qu'avec une clé. Tous les locataires d'une place à l'eau peuvent s'en procurer une auprès de la garde-port contre un dépôt de CHF 20.- Celle-ci permet également l'accès aux toilettes du restaurant, dès la mise à l'eau, jusqu'à la mise à terre des bateaux (dates voir page précédente).

Electricité

Le forfait électricité de CHF 170.- encaissé sur certaines places, est valable de mars à fin octobre. Hors de cette période un supplément sera perçu.

La responsabilité d'Avenches Tourisme est engagée jusqu'à la prise du potelet.

Nous vous recommandons d'utiliser un câble du type PUR-PUR avec prises de raccordement étanches.

En cas de mauvais état du câble ou des fiches, nous nous réservons le droit de débrancher le courant.

Aux utilisateurs de Stand Up Paddles (selon une directive des services cantonaux de la navigation)

Les paddles sont interdits dans la zone de bains, au même titre qu'un bateau à rames.

La police peut dénoncer les contrevenants, qui sont passibles d'une amende.

Une zone de départ est accessible à l'ouest du port (direction Salavaux).

A tous nos fidèles et nouveaux navigateurs, nous souhaitons par avance de bons moments sur le lac et une agréable saison nautique 2024.

Port d'Avenches – Tarifs 2024

(TVA non comprise)

Places à l'eau (catégorie 1 à 5)

catégorie	Dimensions maximales (m)	Tarif annuel	Hivernage	Surdim. suppl.	Mise à l'eau Mise à terre
1	1.80 x 5.50	CHF 725.00	CHF 100.00	CHF 120.00	CHF 90.00
1A	2.20 x 5.50	CHF 898.00	CHF 110.00	CHF 120.00	CHF 90.00
2	2.20 x 6.80	CHF 1'040.00	CHF 120.00	CHF 120.00	CHF 90.00
2A	2.50 x 6.80	CHF 1'234.00	CHF 120.00	CHF 120.00	CHF 90.00
3	2.50 x 7.20	CHF 1'428.00	CHF 120.00	CHF 120.00	CHF 100.00
3A	3.00 x 8.00	CHF 1'570.00	CHF 140.00	CHF 500.00	CHF 100.00
4	3.50 x 9.00	CHF 2'305.00	CHF 150.00	CHF 500.00	CHF 120.00
5	3.50 x 11.00	CHF 2'919.00	CHF 200.00		CHF 120.00
A terre	1.70 x 4.50 max. 200 kg	CHF 326.00		CHF 80.00	

Autres tarifs

Raccordement électrique, y compris consommation	CHF 170.00 / saison
Electricité hors saison	CHF 50.00
Parking	CHF 60.00 / saison
Taxe ordure	CHF 50.00 / saison
Dépôt pour remorques à bateaux	CHF 50.00 / année
Rampe de mise à l'eau (non locataires)	CHF 20.00 / utilisation
Taxe pour chien	CHF 50.00 / saison
Passerelle latérale	CHF 80.00 / saison
Clé du port (dépôt)	CHF 20.00
Utilisation place nettoyage bateau	CHF 10.00

Places au port visiteurs

Place d'amarrage	CHF 16.00
Electricité	CHF 4.00
Taxe de séjour par adulte	CHF 2.00
Place à terre	→ 4.50 x 1.70 m 200 kg max CHF 6.00
Rabais : 10% dès 10 jours (place)	

Numéros d'urgences

Urgences Médecins, pédiatres, dentistes **0848 133 133**

ou **0848 055 055**

Urgences Hôpital HFR Meyriez-Murten **026 306 71 15**

Permanences du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00 / samedi, dimanche et jours fériés de 9h00 à 19h00

Urgences Hôpital HIB Payerne 24h/24h **026 662 80 11**

Ambulance **144**

Rega **1414**

Empoisonnements **145**

Service de police **117**

Service du feu **118**



Un défibrillateur-AED est à disposition au Restaurant de la Plage & à la réception.

En dehors des heures d'ouverture, vous pouvez appeler le 079 611 14 74

Pharmacies

Pharmacieplus avenchoise, route du Pré-Vert 5b, 1580 Avenches **026 552 55 13**
Sun Store, Centre Milavy, 1580 Avenches **058 878 50 70**

Pharmacies de garde

- Canton de Vaud **0848 133 133**
- Canton de Fribourg **026 304 2 140**

Dentistes

Dentalys, rue Centrale 3, 1580 Avenches **026 662 43 86**

Vétérinaires

Wiedermann Jens, Route du Ruz 10A, 1580 Avenches **026 675 49 03**
Kleintierpraxis am See, Merlachfeld 215, 3280 Murten **026 670 04 04**